

« Article 2. – Le soutien est accordé

« a)

« – L'oeuvre ou partie ;

« –

« –

« – La durée..... desdits décors ;

« – La diffusion de l'oeuvre à réaliser doit avoir une
« distribution internationale.

« b)

(la suite sans modification.)

« Article 3 (premier et deuxième alinéas). – Le soutien
« fait l'objet la nature de la production, la nature
« de la distribution, la durée du tournage, le programme
« et le montant de l'investissement envisagé
« et le cahier de charges.

« En cas de disponibilité des fonds,
« montant du soutien demandé dans un délai de 30 jours,
« renouvelable une seule fois. »

« Article 5 (troisième alinéa). – Le Centre Cinématographique
« Marocain (180) jours après examen
« par la commission du dossier versement. »

ART. 2. – Le présent arrêté conjoint sera publié au
Bulletin officiel.

Rabat, le 8 chaabane 1443 (11 mars 2022).

<i>Le ministre de la jeunesse, de la culture et de la communication,</i>	<i>Le ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,</i>
MOHAMMED MEHDI BENSAID.	FOUZI LEKJAA.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du
« Bulletin officiel » n° 7077 du 25 chaabane 1443 (28 mars 2022).

Arrêté du ministre de l'équipement et de l'eau n° 2477-22 du 19 safar 1444 (16 septembre 2022) modifiant et complétant le tableau annexé au décret n° 2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) instituant pour le compte du ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics.

LE MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU,

Vu le décret n° 2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) instituant pour le compte du ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau, un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, tel qu'il a été modifié et complété, notamment ses articles 5 et 16 ;

Sur proposition de la commission nationale de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics, réunie en date du 19 juillet 2022,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. – Le tableau annexé au décret susvisé n° 2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) est abrogé et remplacé par le tableau n°1 annexé au présent arrêté.

ART. 2. – L'arrêté du ministre de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau n° 3290-17 du 15 rabii I 1439 (4 décembre 2017) abrogeant et remplaçant le tableau annexé au décret n° 2-94-223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) instituant pour le compte du ministère des travaux publics, de la formation professionnelle et de la formation des cadres, un système de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et de travaux publics est abrogé.

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* et entrera en vigueur trois (3) mois après la date de sa publication.

Rabat, le 19 safar 1444 (16 septembre 2022).

NIZAR BARAKA.

*

* *

TABLEAU N° :1**SECTEUR A : CONSTRUCTION**

A1. Qualification	Travaux de fouilles à l'air libre
A2. Qualification	Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment
A3. Qualification	Travaux de complexité moyenne en béton armé pour bâtiment
A4. Qualification	Travaux exceptionnels en béton armé pour bâtiment
A5. Qualification	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiments
A6. Qualification	Travaux de construction des réservoirs courants en béton armé de capacité inférieure ou égale à 1000 m ³
A7. Qualification	Travaux de construction des réservoirs exceptionnels en béton armé de capacité supérieure à 1000 m ³
A8. Qualification	Travaux de réparation des réservoirs courants en béton armé de capacité inférieure ou égale à 1000 m ³
A9. Qualification	Travaux de réparation des réservoirs exceptionnels en béton armé de capacité supérieure à 1000 m ³

SECTEUR B: TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIE URBAINE

B1. Qualification	Travaux de terrassements routiers courants
B2. Qualification	Travaux de terrassements routiers spéciaux
B3. Qualification	Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement
B4. Qualification	Travaux de terrassements et ouvrages d'assainissement sur la voirie urbaine
B5. Qualification	Assises non traitées et enduits superficiels
B6. Qualification	Assises traitées et enrobés à chaud
B7. Qualification	Grave émulsion
B8. Qualification	Grave ciment
B9. Qualification	Enrobés minces coulés à froid
B10. Qualification	Chaussées en béton
B11. Qualification	Travaux de dallage et bétonnage de la voirie urbaine
B12. Qualification	Travaux de retraitement des chaussées

SECTEUR C: EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT - CONDUITES

C1. Qualification	Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre inférieur ou égal à 400 mm et ouvrages annexes
C2. Qualification	Réseaux de conduites sous pression de grand diamètre supérieur à 400 mm et ouvrages annexes
C3. Qualification	Travaux courants de réseaux d'assainissement et ouvrages annexes
C4. Qualification	Travaux complexes d'assainissement, ovoïdes et galerie
C5. Qualification	Canaux d'irrigation

SECTEUR D: CONSTRUCTION D'OUVRAGES D'ART

D1. Qualification	Ouvrages d'art courants en béton armé
D2. Qualification	Ouvrages d'art exceptionnels en béton armé
D3. Qualification	Ouvrages d'art courants en béton précontraint
D4. Qualification	Ouvrages d'art exceptionnels en béton précontraint
D5. Qualification	Ouvrages d'art exceptionnels en milieu marin ou fluvial à haut débit
D6. Qualification	Ponts métalliques courants
D7. Qualification	Ponts métalliques exceptionnels
D8. Qualification	Travaux de réparation et de confortement de structures des ouvrages d'art courants
D9. Qualification	Travaux de réparation et de confortement de structures des ouvrages d'art exceptionnels

SECTEUR E : TRAVAUX MARITIMES ET FLUVIAUX

E1. Qualification	Travaux de fouilles à l'air libre
E2. Qualification	Préparation et mise en œuvre des remblais pour terres pleines
E3. Qualification	Mise en œuvre des matériaux pour ouvrages de protection extérieurs
E4. Qualification	mise en œuvre des matériaux pour ouvrages de protection intérieurs
E5. Qualification	Préfabrication et mise en place des blocs de protection artificiels
E6. Qualification	Ouvrages intérieurs portuaires : ouvrages massifs
E7. Qualification	Ouvrages intérieurs portuaires : ouvrages écrans
E8. Qualification	Ouvrages intérieurs portuaires : ouvrages sur pieux ou sur piles
E9. Qualification	Appontements flottants
E10. Qualification	Installation d'accostage
E11. Qualification	Dragages portuaires
E12. Qualification	Déroctage sous l'eau
E13. Qualification	Travaux maritime sous l'eau
E14. Qualification	Dévasage portuaire
E15. Qualification	Signalisation maritime

SECTEUR F - BARRAGES ET OUVRAGES HYDRAULIQUES Y AFFERENTS

F1. Qualification	Travaux de fouilles à l'air libre
F2. Qualification	Travaux de fouilles en souterrain
F3. Qualification	Préparation et mise en place des remblais
F4. Qualification	Fabrication et mise en place des bétons conventionnels
F5. Qualification	Béton compacté au rouleau (BCR)
F6. Qualification	Travaux de réparation des barrages et ouvrages y afférents en béton ou en maçonnerie
F7. Qualification	Travaux de désenvasement et de dragage des retenues de barrages

SECTEUR G : FONDATIONS SPECIALES – DRAINAGE - INJECTIONS

G1. Qualification	Travaux de drainage
G2. Qualification	Travaux d'injection
G3. Qualification	Travaux de fondations spéciales

SECTEUR H: SONDAGES GEOTECHNIQUES ET FORAGES HYDROGEOLOGIQUES

H1. Qualification	Puits et galeries AEP
H2. Qualification	Forage hydrogéologique peu profond (< 200m)
H3. Qualification	Forages hydrogéologique profond (≥ 200m)
H4. Qualification	Forages hydrogéologique incliné
H5. Qualification	Carottage dans les forages hydrogéologiques verticaux
H6. Qualification	Essais de pompage à grand débit dans les forages hydrogéologiques verticaux
H7. Qualification	Maîtrise de l'artésianisme dans les forages hydrogéologiques à pression normal
H8. Qualification	Maîtrise de l'artésianisme dans les forages hydrogéologiques à grande pression
H9. Qualification	Travaux spéciaux d'auscultation de forages
H10. Qualification	Travaux spéciaux d'instrumentation ou de réfection de forages
H11. Qualification	Sondages géotechniques peu profonds (< 150m)
H12. Qualification	Sondages géotechniques profonds (≥ 150m)
H13. Qualification	Sondages en milieu marin ou fluvial
H14. Qualification	Sondages carottés et destructifs avec enregistrement de paramètres
H15. Qualification	Mise en place de matériel d'auscultation des ouvrages
H16. Qualification	Puits de reconnaissances géologiques
H17. Qualification	Tranchées de reconnaissances géologiques
H18. Qualification	Galeries de reconnaissances géologiques
H19. Qualification	Minages et déroctages

**SECTEUR I: EQUIPEMENTS HYDROMECHANIQUES - TRAITEMENT D'EAU
POTABLE - AUTOMATISME**

11. Qualification	Travaux d'installation des équipements de traitement
12. Qualification	Travaux d'automatisme et télégestion
13. Qualification	Travaux de fabrication de matériels hydro-électromécaniques pour ouvrages hydrauliques
14. Qualification	Travaux d'installation des équipements hydro-électromécaniques pour ouvrages hydrauliques
15. Qualification	Travaux de fabrication de matériels hydro-électromécaniques pour stations de pompage
16. Qualification	Travaux d'installation des équipements hydro-électromécaniques pour stations de pompage
17. Qualification	travaux d'entretien et de réparation des équipements hydro-électromécanique
18. Qualification	Travaux d'installation d'équipements d'épuration des eaux usées

SECTEUR J : ELECTRICITE

J1. Qualification	Travaux d'installation électrique pour usage interne
J2. Qualification	Travaux d'installation des équipements électriques et d'automatisme
J3. Qualification	Travaux d'installation électrique de plaques solaires
J4. Qualification	Travaux d'éclairage public
J5. Qualification	Réalisation de réseaux de branchement électrique basse tension (BT)
J6. Qualification	Réalisation de réseau électrique moyenne tension (MT) et transformation MT-BT et réseaux basse tension (BT)
J7. Qualification	Réalisation de réseau électrique très haute tension (THT)
J8. Qualification	Travaux de réalisation de transformateurs THT et HT

SECTEUR K: COURANTS FAIBLES, TRAITEMENT ACOUSTIQUE ET AUDIO-VISUEL

K1. Qualification	Installations téléphoniques
K2. Qualification	Equipements audio-visuels
K3. Qualification	Traitement acoustique
K4. Qualification	Gestion technique centralisée
K5. Qualification	Contrôle d'accès
K6. Qualification	Pré-câblage et réseau informatique
K7. Qualification	Détection et protection incendie et extinction automatique
K8. Qualification	Travaux de réseaux téléphoniques

SECTEUR L : MENUISERIE - CHARPENTE

L1. Qualification	Travaux de menuiserie bois autre qu'artisansaux
L2. Qualification	Charpente en bois
L3. Qualification	Fabrication et pose de volets roulants
L4. Qualification	Menuiserie aluminium
L5. Qualification	Menuiserie métallique
L6. Qualification	Menuiserie en PVC
L7. Qualification	Fabrication et pose de murs rideaux
L8. Qualification	Charpente métallique

SECTEUR M : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - CLIMATISATION

M1. Qualification	Travaux courants de plomberie sanitaire
M2. Qualification	Travaux de plomberie sanitaire de haute technicité
M3. Qualification	Travaux d'installation courante de chauffage et climatisation
M4. Qualification	Travaux d'installation de chauffage et climatisation de haute technicité

SECTEUR N : ETANCHEITE - ISOLATION

N1. Qualification	Travaux courants d'étanchéité
N2. Qualification	Travaux d'étanchéité de haute technicité
N3. Qualification	Travaux courants d'isolation thermique
N4. Qualification	Travaux d'isolation thermique de haute technicité

SECTEUR O : REVETEMENTS

O1. Qualification	Travaux de revêtements courants
O2. Qualification	Travaux de revêtements spéciaux

SECTEUR P : PLATRERIE - FAUX PLAFONDS

P1. Qualification	Travaux de maçonnerie en plâtre
P2. Qualification	Travaux de faux plafonds

SECTEUR Q : PEINTURE

Q1. Qualification	Peinture générale de bâtiment
Q2. Qualification	Peinture industrielle

SECTEUR R: TRAVAUX ARTISANAUX DE BATIMENT

R1. Qualification	Travaux artisanaux de plâtre
R2. Qualification	Travaux artisanaux de menuiserie de bois
R3. Qualification	Travaux artisanaux de ferronnerie traditionnelle
R4. Qualification	Travaux artisanaux de revêtement (Zellige)

SECTEUR S: MONTE-CHARGES - ASCENSEURS

S1. Qualification	Travaux d'installation de monte-charges et d'ascenseurs
-------------------	---

SECTEUR T: ISOLATION FRIGORIFIQUE ET CONSTRUCTION DE CHAMBRES FROIDES

T1. Qualification	Travaux courants
T2. Qualification	Travaux de haute technicité

SECTEUR U : INSTALLATION DE CUISINES ET BUANDERIES

U1. Qualification	Installation de cuisines et buanderies
-------------------	--

SECTEUR V : AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS ET JARDINS

V1. Qualification	Aménagement d'espaces verts et jardins
-------------------	--

SECTEUR W : RESEAUX DES FLUIDES INDUSTRIELS ET MEDICAUX, DE GAZ ET D'AIR COMPRIME

W1. Qualification	Travaux et installation de réseaux de gaz et d'air comprimé dans les ouvrages industriels
W2. Qualification	Travaux et installation de réseaux de fluides médicaux et d'air comprimé des moyens et petits établissements hospitaliers
W3. Qualification	Travaux et installation de réseaux de fluides médicaux et d'air comprimé des grands centres hospitaliers

SECTEUR X : SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS DE SECURITE

X1. Qualification	Travaux de signalisation horizontale
X2. Qualification	Travaux de signalisation verticale et équipements de sécurité
X3. Qualification	Installation de panneaux à message variable

SECTEUR Y : AMENAGEMENT DES COURS D'EAU ET PROTECTION CONTRE LES INNONDATIONS

Y1. Qualification	Travaux de recalibrage et d'endiguement des cours et épis
Y2. Qualification	Travaux de réalisation des murs de protection dont la hauteur est inférieure ou égale à 4m (Béton, maçonnerie, gabions....)
Y3. Qualification	Travaux de réalisation des murs de protection dont la hauteur dépasse 4m (Béton, maçonnerie, gabions....)
Y4. Qualification	Travaux de protection contre les inondations en milieu saturé
Y5. Qualification	Travaux d'aménagement des cours d'eau et traitement des berges en matériaux spéciaux (géo synthétique)
Y6. Qualification	Travaux de réfection et d'entretien des cours d'eau
Y7. Qualification	Travaux de réalisation des canaux de drainage et d'évacuation des eaux de crues en maçonnerie ou en béton armé

SECTEUR Z : RESTAURATION DU PATRIMOINE BATI ET SITES HISTORIQUES

Z1. Qualification	Travaux de réfection simple
Z2. Qualification	Travaux de restauration de fortification anciennes
Z3. Qualification	Travaux de restauration de bâtiments traditionnels
Z4. Qualification	Travaux de restauration des sites historiques et archéologiques
Z5. Qualification	Travaux de restauration d'infrastructures traditionnelles
Z6. Qualification	Travaux de restauration exceptionnels
Z7. Qualification	Travaux de restauration du patrimoine bâti du 20 ^{ème} siècle

